



Bachelor of Science en Ergothérapie
Bachelor of Science en Nutrition et Diététique
Bachelor of Science en Ostéopathie
Bachelor of Science en Physiothérapie
Bachelor of Science de Sage-femme (voie initiale)
Bachelor of Science en Soins infirmiers
Bachelor of Science en Technique en radiologie médicale

INFORMATION AUX CANDIDAT·ES AUX FORMATIONS BACHELOR DES FILIÈRES DU DOMAINE SANTÉ DE LA HES-SO

Version validée par le Conseil de domaine, 3 octobre 2024

Objectif du document : disposer d'informations harmonisées et validées permettant de renseigner les candidat·es sur les modalités et critères d'admission aux filières de formation Bachelor dans le domaine Santé de la HES-SO.

La forme finale que prendra le document d'information peut varier d'une haute école à l'autre mais les informations présentées doivent être conformes au présent document.





Table des matières

1. Conditions générales d'admission.....	3
2. Cas particuliers.....	4
a. Titre étranger	4
b. Admission sur dossier.....	4
c. Bilinguisme	4
3. Parcours d'admission.....	4
4. Dossier de candidature pour l'admission dans une filière du domaine Santé de la HES-SO	6
5. Taxe d'inscription.....	7
6. Conditions d'entrée en formation.....	7
7. Modalités particulières aux filières non régulées du domaine Santé de la HES-SO	7
8. Modalités particulières aux filières régulées du domaine Santé de la HES-SO : Procédure de régulation.....	8
9. Liste des hautes écoles des filières du domaine Santé de la HES-SO	8





Documents de références :

- Règlement d'admission en Bachelor HES-SO du 28 septembre 2021 ;
- Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO du 28 septembre 2021 ;
- Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes du 28 juin 2022 ;
- Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives à la régulation des admissions du 21 décembre 2021 ;
- Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives à l'évaluation des aptitudes personnelles du 21 octobre 2011.
-

☞ Recommandations :

- Les candidat-es doivent être en bonne santé physique et psychique pour suivre les études et exercer une des professions du domaine Santé de la HES-SO.

1. Conditions générales d'admission

Pour entrer en formation dans une des filières du domaine Santé de la HES-SO, il convient de répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- être au bénéfice d'un titre d'études du niveau secondaire II requis ;
- avoir réussi les modules complémentaires pour les titulaires d'un titre non spécifique ;
- se soumettre à la procédure de régulation pour l'accès aux filières concernées¹.

Pour la filière Sage-femme, voie seconde :

- être au bénéfice d'un Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou d'un diplôme d'infirmier ou d'infirmière HES ou d'un titre équivalent.

Pour la filière Soins infirmiers en cours d'emploi :

- être prioritairement titulaire d'un CFC d'Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et d'une maturité professionnelle santé-social ou formation jugée équivalente ;
- exercer une activité professionnelle à un taux d'activité de 40 à 60%, dans une institution de soins ayant signé la Convention sur la formation pratique HES-SO, permettant des activités en soins infirmiers encadrées dès le début de la formation ;
- avoir l'accord de son employeur (attestation) lors du dépôt du dossier de candidature.

Pour la passerelle Physiothérapie-Ostéopathie :

- être titulaire d'un Bachelor en Physiothérapie HES ou d'un diplôme en Physiothérapie avec Obtention à posteriori du titre (OPT).

¹ Les filières régulées sont les filières Ergothérapie, Nutrition et diététique, Ostéopathie, Physiothérapie, Sage-femme : voie initiale et seconde.





2. Cas particuliers

a. Titre étranger

Les titulaires de titres étrangers d'études secondaires, de formation professionnelle ou d'études universitaires, reconnus comme équivalents par les instances fédérales et intercantionales compétentes, sont admissibles aux mêmes conditions que les titulaires de titres suisses. (voir <https://www.hes-so.ch/fr/conditions-admission-filieres-bachelor-286.html>)

b. Admission sur dossier

Pour les candidat·es âgé·es de 25 ans et plus ne disposant pas des titres requis mais qui peuvent apporter la preuve qu'elles ou ils ont développé par leur expérience de vie, les connaissances et compétences nécessaires pour suivre une formation dans une HES (niveau de culture générale équivalent à une maturité professionnelle santé-social) peuvent suivre une procédure d'admission sur dossier (se renseigner auprès des services d'admission des hautes écoles).

c. Bilinguisme

La maîtrise de la langue d'enseignement est une exigence générale pour l'admission aux études en HES-SO.

La langue d'enseignement est le français pour l'ensemble des hautes écoles, à l'exception de celles proposant des formations en allemand ou bilingues, soit :

- Haute école de santé Fribourg :
 - o Formation en Soins infirmiers en français et en bilingue français-allemand.
 - o Formation en Ostéopathie, bilingue français-allemand.
- HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole de Santé :
 - o Formation en Physiothérapie bilingue français-allemand.
 - o Formation en Soins infirmiers en français, en allemand et bilingue français-allemand.

Pour ces deux hautes écoles, la maîtrise de la langue française et/ou allemande au niveau B2 du Portfolio européen des langues est nécessaire pour pouvoir suivre les études dans de bonnes conditions.

Les hautes écoles peuvent organiser un contrôle du niveau de maîtrise de la langue ou des langues d'enseignement.

3. Parcours d'admission

Les hautes écoles organisent régulièrement des séances d'information aux candidat·es. La participation à une séance d'information est, selon les filières, une condition pour demander l'ouverture du dossier de candidature. Les dates des séances d'information et les modalités de participation sont annoncées sur les sites internet des hautes écoles.

Le parcours d'admission dépend du choix de la ou du candidat·e pour une filière régulée ou non :

- Les filières non régulées sont les filières Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale.
- Les filières régulées sont les filières Ergothérapie, Nutrition et diététique, Ostéopathie, Physiothérapie et Sage-femme² - voie initiale et voie seconde.

Le parcours d'admission est résumé dans le calendrier ci-après :

² La filière Sage-femme a la particularité d'offrir deux voies de formation, initiale et seconde faisant suite à un Bachelor en soins infirmiers. Il s'agit d'une seule et même filière qui mène à la délivrance du même titre.





	Filières régulées	Filières non régulées
06 janvier 2025	Ouverture de la période de dépôt des dossiers de candidature	
21 février 2025	Date limite pour le dépôt du dossier de candidature en : <ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie • Nutrition et diététique • Ostéopathie • Physiothérapie • Sage-femme voie initiale ou seconde 	Date limite pour le dépôt du dossier de candidature en Soins Infirmiers en Emploi à HESAV
30 mai 2025 31 mars 2025 (candidat.es titres étrangers conduisant à l'examen ECUS et demande de VISA)		Date limite pour le dépôt du dossier de candidature en : <ul style="list-style-type: none"> • Soins infirmiers plein temps • Technique en Radiologie médicale
Février-Mars 2025	Examen de conformité	Examen de conformité
10 mars 2025	Convocation à la régulation	
Du 7 au 18 avril 2025	Tests de régulation en ligne selon convocation	
Du 12 au 16 mai 2025	Sélection des candidat·es par la commission d'admission de la haute école, sous réserve de la validation des titres et des compléments	
Du 19 au 23 mai 2025	Transmission des résultats aux candidat·es	
Jusqu'au 2 juin 2025	Délai de confirmation d'entrée par la ou le candidat·e dans la filière dans laquelle elle ou il est admissible. Possibilité pour les candidat·es refusé·es dans une filière régulée de déposer un dossier dans une filière non régulée	
1er août 2025		
Jusqu'au 29 août 2025	Attestation d'admission délivrée par les hautes écoles dès la levée des réserves éventuelles. Demande d'immatriculation par les candidate·s	
Avant l'entrée en formation	Examen médical et mesures prophylactiques exigées. Confirmation écrite, par la haute école, de l'immatriculation et de l'horaire de début de la formation	
Septembre 2025	Entrée en formation	





4. Dossier de candidature pour l'admission dans une filière du domaine Santé de la HES-SO

La ou Le candidat·e dépose un dossier d'inscription **complet et conforme** dans la haute école de son choix dans les délais spécifiés dans le calendrier de la procédure d'admission ci-avant.

Tout dossier arrivé hors délai, le timbre postal faisant foi et, pour les inscriptions en ligne, le jour et l'heure de la validation de l'inscription faisant foi, ne sera pas pris en considération.

Un·e candidat·e ne peut déposer son dossier d'inscription pour une filière que dans une seule et unique haute école de la HES-SO (pour les filières offrant la formation dans plusieurs hautes écoles). Il est possible de déposer, en parallèle, un dossier dans une ou plusieurs autres filières de formation.

Le dossier comprend :

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, disponible sur le site internet de la haute école ;
- pour les candidat·es ayant obtenu le titre donnant accès à la formation :
 - la copie du certificat/diplôme pour les titulaires d'un titre suisse permettant l'accès au Bachelor ;
 - La copie du baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires supérieur étranger, accompagnée du relevé de notes ;
- pour les candidat·es n'ayant pas terminé la formation menant au titre requis :
 - pour les candidat·es préparant un titre suisse : une attestation d'inscription dans un programme de maturité,
 - pour les candidat·es préparant un titre étranger : la copie du relevé de notes de l'année scolaire en cours et du dernier degré réussi. Les personnes qui ne sont pas en possession du relevé de notes de l'année scolaire en cours lors du dépôt du dossier doivent fournir une attestation d'inscription dans un programme de maturité ;
- l'attestation de l'employeur pour les candidat·es à la formation Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers en cours d'emploi ;
- pour les personnes en formation en modules complémentaires dans une des hautes écoles de la HES-SO : une attestation de participation aux modules complémentaires spécifiant la voie d'accès (filière régulée ou filière non régulée) ;
- pour les candidat·es à la passerelle Physiothérapie-Ostéopathie, une copie du diplôme de Bachelor en Physiothérapie HES ou du diplôme en physiothérapie avec OPT ;
- pour les candidat·es suisses ou étranger·ères domicilié·es en Suisse, un extrait du casier judiciaire central suisse, datant de moins de 3 mois (s'adresser à l'Office fédéral de la police, Nussbaumstrasse 29, 3003 Berne, tél. 058 463 11 23). Pour les candidat·es domicilié·es à l'étranger, joindre l'extrait de casier judiciaire du pays d'origine datant de moins de 3 mois ;
- le justificatif du paiement de la taxe d'inscription (en indiquant le nom de la filière choisie dans la zone motif de versement ou communication) ;
- deux photos passeport récentes, dont l'une est à coller à l'emplacement réservé sur le questionnaire (veuillez noter votre nom et date de naissance au dos de la seconde) ou, pour les inscriptions en ligne, une photo au format jpeg d'au minimum 400 Ko ;
- la copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité) ;
- la copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidat·es étranger·ères.

Les pièces demandées pour la constitution du dossier peuvent être adaptées pour les candidat·es inscrit·es aux modules complémentaires dans une haute école et qui souhaitent y poursuivre leur formation Bachelor.

Pour la filière Sage-femme voie seconde, en plus des documents mentionnés ci-dessus, doivent être ajoutés au dossier :

- le relevé du parcours de formation pratique et les lieux d'exercice professionnel, le cas échéant ;
- le relevé des notes pour les candidat·es en cours de formation en soins infirmiers ;





- la reconnaissance du titre professionnel par la CRS pour les titulaires d'un diplôme en soins infirmiers étranger.

En soumettant le dossier de candidature, la ou le candidat·e autorise la HES-SO (ou la haute école) à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de sa candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et autorise ces dernières à fournir les informations la ou le concernant.

5. Taxe d'inscription

La taxe d'inscription est de CHF 150.- (non remboursable).

Lors de dépôt de dossiers de candidature pour l'accès à plusieurs filières, la taxe d'inscription est due pour chaque dossier déposé.

Conformément aux principes de base lors d'un transfert durant le processus d'admission de la HES-SO :

- Les candidat·e·s non sélectionné·e·s à l'issue de la régulation et qui se réinscrivent dans une filière non régulée ne paient pas de nouvelle taxe d'inscription.
- Pour les filières non-régulées, les candidat·e·s procédant à un transfert durant le processus d'admission dans une même filière ne paient pas de nouvelle taxe d'inscription.

6. Conditions d'entrée en formation

Est « admissible », la ou le candidat·e qui dispose des titres requis ou qui est en voie de les obtenir. Est « admis·e », la ou le candidat·e qui a complété son dossier avec les titres requis, et qui a été sélectionné·e à l'issue de la procédure de régulation pour l'accès à une filière régulée si applicable.

La ou Le candidat·e qui est inscrit·e à l'admission dans plusieurs filières doit, dans les délais prescrits :

- confirmer son intention de débiter la formation dans la filière définitivement choisie ;
- informer par écrit l'école dans laquelle elle ou il a déposé un dossier, si elle ou il renonce à entrer dans la ou les filière(s) à laquelle ou auxquelles elle ou il s'est inscrit·e.

La haute école dans laquelle la ou le candidat·e est admissible délivre une attestation d'admission dès la levée des réserves concernant la validation des titres et en fonction des résultats de la procédure de régulation si applicable.

L'inscription définitive à une formation est réalisée lorsque la ou le candidat·e confirme à la haute école, par sa demande d'immatriculation, son intention de débiter la formation.

La ou Le candidat·e remplit les conditions spécifiques à la haute école en matière de santé et vaccination.

7. Modalités particulières aux filières non régulées du domaine Santé de la HES-SO

Pour les filières Soins infirmiers et Technique en Radiologie Médicale, l'attestation d'admission est délivrée sur la base d'un dossier complet. Le délai pour compléter le dossier est fixé au 31 mai 2024.

L'attestation d'admission est valable pour l'année académique en cours ainsi que pour l'année académique suivante. La ou Le candidat·e qui souhaite reporter son entrée en formation d'une année doit en faire la demande par écrit à la haute école avant la rentrée académique.





L'attestation d'admission est valable pour l'ensemble d'une même filière.

Si la candidature n'est pas retenue, la décision est notifiée par la Direction de la haute école avec indication des motifs, des voies et délais de réclamation. Le dépôt d'un nouveau dossier est alors possible une seconde fois soit au total deux fois.

Dans l'éventualité d'un dépassement de la capacité d'accueil d'une filière, la haute école choisie se réserve la possibilité de rediriger la ou le candidat·e vers une autre haute école de la filière ou de retarder son entrée en formation.

8. Modalités particulières aux filières régulées du domaine Santé de la HES-SO : Procédure de régulation

Le nombre important de candidat·es par rapport aux places de formation disponibles dans les hautes écoles des filières régulées oblige à une procédure de régulation pour les filières concernées³ : Ergothérapie, Nutrition et diététique, Ostéopathie, Physiothérapie, Sage-femme.

Cette procédure a pour objectif de sélectionner les candidat·es en fonction du nombre de places de formation disponibles dans la filière visée.

Les aspects relatifs à la procédure de tests et connexion liés à la procédure de Régulation, sont consultables sur la page de la HES-SO au lien suivant:

<https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2024>

9. Liste des hautes écoles des filières du domaine Santé de la HES-SO

Haute Ecole Arc Santé - HE-Arc Santé : filières Soins infirmiers, Physiothérapie

Route de Moutier 14
2800 Delémont
T : +41 32 930 11 81
sante@he-arc.ch
<http://www.he-arc.ch>

Institut et Haute Ecole de la Santé La Source – HEdS La Source : filière Soins infirmiers

Avenue Vinet 30
1004 Lausanne
T : +41 21 641 38 00
info@ecolelasource.ch
<https://www.ecolelasource.ch>

Haute Ecole de Santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg - HEdS-FR

Filière Soins infirmiers
Route des Arsenaux 16a
1700 Fribourg
Filière Ostéopathie
Rue de Rome 3
1700 Fribourg
T : +41 26 429 60 00

³ Protocole de décision N° 20-2003 du Comité stratégique de la HES-S2 sur la régulation des admissions dans certaines filières (05.12.2003)



heds@hefr.ch
<http://www.heds-fr.ch>

HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé – HEdS-VS
<http://www.hevs.ch>

Filière Soins infirmiers francophone
Chemin de l'Agasse 5
1950 Sion
T : +41 58 606 84 00
info.soins@hevs.ch

Filière Soins infirmiers germanophone
Pflanzettastrasse 6
3930 Visp
T : +41 58 606 88 10
info.pflege@hevs.ch

Filière Physiothérapie
Rathausstrasse 25
3954 Loèche-les-Bains
T : +41 58 606 97 00
info.physio@hevs.ch

Haute Ecole de Santé Vaud – HESAV : filières Soins infirmiers, Physiothérapie, Technique en radiologie médicale, Sage-femme voie seconde
Avenue de Beaumont 21
1011 Lausanne
T : +41 21 316 80 00
admissions@hesav.ch
<http://www.hesav.ch>

Haute école de santé de Genève – HEdS-GE : filières Soins infirmiers, Physiothérapie, Nutrition et diététique, Technique en radiologie médicale, Sage-femme voie initiale
Avenue de Champel 47
1206 Genève
T : +41 22 388 56 00
info.heds@hesge.ch
<https://www.hesge.ch/heds/>

Haute école de travail social et de la santé Lausanne - HETSL : filière Ergothérapie
Chemin des Abeilles 14
1010 Lausanne
T : +41 21 651 62 00
admission_ergo@hetsl.ch
<https://www.hetsl.ch/>